Informations de base

2009/2228(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mobilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) visant à faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.60 Politique de l'énergie 3.60.08 Efficacité énergétique 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	TOIA Patrizia (S&D)	12/10/2009
	Rapporteur(e) fictif/fictive KARIŅŠ Krišjānis (PPE) ROHDE Jens (ALDE) FORD Vicky (ECR)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	SÂRBU Daciana Octavia (S&D)	04/02/2010
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2999	2010-03-01

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Energie	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/03/2009	Publication du document de base non-législatif	COM(2009)0111	Résumé
17/12/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/03/2010	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
07/04/2010	Vote en commission		Résumé
14/04/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0120/2010	
05/05/2010	Débat en plénière		
06/05/2010	Décision du Parlement	T7-0153/2010	Résumé
06/05/2010	Résultat du vote au parlement		
06/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2228(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/01777

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE438.144	16/02/2010	
Amendements déposés en commission		PE439.383	03/03/2010	
Avis de la commission	ENVI	PE439.100	22/03/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0120/2010	14/04/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0153/2010	06/05/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2009)0111	12/03/2009	Résumé

Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2010)4415	06/09/2010	

Mobilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) visant à faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone

2009/2228(INI) - 12/03/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : encourager les États membres et le secteur privé à recourir aux technologies de l'information et des communications (TIC) afin d'améliorer le rendement énergétique.

CONTEXTE : le secteur des TIC proprement dit génère **2% des émissions de carbone en Europe, 1,75% résultant de l'utilisation de produits et services TIC et 0,25% de leur production**. S'il convient que le secteur des TIC se fixe des objectifs ambitieux pour réduire ses empreintes énergétique et carbonique, c'est en utilisant les TIC dans toutes les branches de l'économie qu'il sera possible de réaliser les plus grands gains d'efficacité en matière énergétique. L'utilisation des TIC dans tous les secteurs de l'économie et de la société peut favoriser la réduction des 98% restants des émissions européennes.

Les systèmes basés sur des TIC permettraient, par exemple, de réduire de 17% au maximum la consommation d'énergie des bâtiments dans l'UE et de diminuer de 27% au maximum les émissions de carbone dans la logistique des transports.

Le 10 janvier 2007, la Commission a adopté un **paquet de mesures dans le domaine de l'énergie et du changement climatique**, soutenu par le Parlement européen et par les dirigeants de l'UE lors du Conseil européen de mars 2007, qui vise à porter à 20% la part des sources d'énergie renouvelables et à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Le 13 mai 2008, la Commission a annoncé qu'elle encouragerait l'utilisation des TIC pour atteindre ces objectifs en améliorant l'efficacité énergétique dans toute l'économie (COM (2008)0241). En décembre 2008, l'UE a réaffirmé son engagement à atteindre ces objectifs et a souligné qu'il est urgent d'améliorer l'efficacité énergétique.

Les possibilités offertes par les TIC pour améliorer l'efficacité énergétique sont largement admises. Cependant, en l'absence de mesures spécifiques destinées à coordonner les efforts dispersés et à encourager les initiatives, ces possibilités risquent de ne pas se réaliser avant l'échéance de 2020.

Malgré les mesures législatives en cours d'adoption et de mise en œuvre, les statistiques font apparaître que les économies d'énergie ne progressent pas assez vite. Des rapports récents laissent supposer que les mesures actuelles, lorsqu'elles seront pleinement mises en œuvre, ne permettront de réaliser que 13% d'économie d'énergie d'ici à 2020. Bien qu'il s'agisse d'un progrès important, il reste largement insuffisant par rapport à l'objectif.

Il reste des pistes à explorer pour **accompagner les mesures existantes d'un ensemble d'actions précises destinées à éliminer les obstacles et à exploiter pleinement les possibilités offertes par les TIC** pour catalyser une utilisation plus efficace de l'énergie. Le cadre d'action proposé vise à donner plus de poids aux mesures existantes, qu'elles soient de nature réglementaire ou non, dans le domaine de l'efficacité énergétique et, par là même, à contribuer à la réalisation des objectifs de 2020:

- en améliorant l'efficacité énergétique des TIC;
- en recourant aux TIC pour améliorer l'efficacité énergétique dans d'autres systèmes et infrastructures consommateurs d'énergie dont notre économie a besoin;
- en utilisant les TIC pour produire des données quantitatives permettant de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies en matière d'efficacité énergétique;
- en invitant les États membres à stimuler l'innovation, à déployer et à valoriser les TIC en tant que vecteurs d'efficacité énergétique;
- en renforçant la coopération entre tous les acteurs privés et publics pour retirer un maximum d'avantages de l'utilisation des TIC pour améliorer l'efficacité énergétique.

CONTENU : la présente communication présente un ensemble de mesures ambitieuses centrées sur des objectifs pouvant être réalisés à court terme, à la fois par le secteur des TIC proprement dit et en exploitant pleinement l'effet catalyseur des TIC dans tous les secteurs de la société et de l' économie. Elle dessine **les contours d'une recommandation** que la Commission devrait adopter au second semestre de 2009, et qui énoncera les tâches, les objectifs et les délais impartis aux acteurs privés et aux États membres pour accélérer les progrès dans ce sens.

La recommandation que la Commission a l'intention de publier proposera des mesures qui ouvriront la voie à une contribution mesurable et vérifiable des TIC au progrès de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions dans tous les secteurs de l'économie et de la société. Ces mesures s' articuleront en trois volets :

1. le secteur des TIC sera invité, dans un souci de précision, de transparence et de vérifiabilité, à se fixer des objectifs et à s'accorder sur **des méthodes de mesure communes de la consommation d'énergie et des émissions de carbone** liées à ses propres techniques de production, à l' échelon des entreprises et à l'échelon du secteur ;
2. **les partenariats entre le secteur des TIC et les autres grands secteurs consommateurs d'énergie** seront encouragés afin de déterminer sur quels points et par quels moyens les TIC peuvent jouer un rôle pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions dans ces secteurs et, partant, accélérer la production d'outils permettant d'évaluer et d'optimaliser les performances énergétiques sur une base comparable ;

3. il conviendra d'inviter les États membres à permettre le déploiement dans l'ensemble de l'UE d'outils basés sur les TIC susceptibles de provoquer un **changement de comportement chez les consommateurs, les entreprises et les collectivités** tout en stimulant la demande de solutions TIC innovantes pour optimaliser les performances énergétiques de leurs propres activités.

La recommandation s'intéressera particulièrement au secteur du bâtiment et de la construction ainsi qu'à la logistique des transports, eu égard à la part relativement importante qu'occupent ces activités dans la consommation globale d'énergie et aux efforts déployés actuellement par la Commission et les États membres dans ces secteurs. Elle vise également à encourager un changement durable du comportement des consommateurs, des entreprises et des collectivités.

Bâtiment et construction : les bâtiments représentent quelque 40% de la consommation finale d'énergie dans l'UE, dont plus de la moitié sous la forme d'électricité. Il existe dans ce secteur un vaste potentiel inutilisé d'économies d'énergie rentables qui, s'il était exploité, réduirait de 11% la consommation d'énergie totale dans l'UE d'ici à 2020. Le secteur des TIC sera invité à s'associer au secteur du bâtiment et de la construction pour déterminer les domaines dans lesquels il est possible de maximaliser les retombées et le rapport coût-efficacité des TIC, ainsi qu'à définir les contraintes

Transports : les systèmes de transport représentent environ 26% de la consommation finale d'énergie dans l'UE. Il existe de nombreuses possibilités d' amélioration de l'efficacité énergétique et de rationalisation des transports, notamment par la logistique. Dans le cadre du plan d'action pour la logistique du transport de marchandises, plusieurs mesures visent à développer le rôle de la logistique dans la rationalisation des transports et à réduire leur impact sur l'environnement. Le secteur des TIC devrait collaborer avec le secteur de la logistique des transports afin d'exploiter les perspectives de renforcement de la qualité et de la portée des informations, ainsi qu'il ressort du plan d'action. Des informations utiles sur la consommation d'énergie et les émissions de carbone du transport de marchandises devraient être mises à la disposition des entreprises dont les activités sont tributaires du transport de marchandises.

Changement des comportements : les États membres devraient être invités à se mettre d'accord sur les spécifications fonctionnelles minimales du **comptage intelligent dans toute l'Europe** afin que les gestionnaires de réseau, les fournisseurs, de même que les consommateurs, puissent gérer efficacement leurs besoins énergétiques et faire appel à des solutions basées sur les TIC, lorsqu'elles existeront, pour automatiser la gestion de l' énergie. Sur le plan des fonctionnalités, cela suppose des flux d'informations bidirectionnels et en temps réel et la possibilité de nouveaux circuits de contrôle. Ces spécifications seraient compatibles avec le mandat de normalisation récemment émis par la Commission concernant les compteurs pour services publics.

Autorités publiques : les États membres, ainsi que les autorités centrales, régionales et locales, devraient être invités à prendre l'initiative pour stimuler la demande de solutions innovantes basées sur TIC qui les aideront à intégrer l'efficacité énergétique dans tous les aspects de la gestion des services et des infrastructures, de l'urbanisme et de l'élaboration des politiques.

Une consultation publique sera lancée pour garantir que la Commission et l'ensemble des parties prenantes partagent le même point de vue sur les problèmes à résoudre et les solutions proposées. Dans un souci de transparence, et désireuse d'obtenir des progrès réels et mesurables, la Commission souhaite notamment éviter toute équivoque dans l'expression des attentes, des revendications et des engagements de chacun.

À la suite de la consultation publique, l'adoption d'une recommandation est prévue pour le second semestre de 2009.

Dans le prolongement de la présente communication, la Commission invitera les représentants des secteurs, éventuellement par l'intermédiaire des associations sectorielles concernées, à **créer une structure de travail pour atteindre les objectifs fixés**.

La Commission étudiera également la possibilité de mettre en place **un portail Web européen** qui servirait de plateforme d'information et de communication ouverte incitant les parties concernées, tant publiques que privées, à pratiquer le partage des meilleures pratiques, des expériences, des informations et des données dans le souci d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs fixés.

En collaboration avec le Comité des régions, la Commission prépare **un guide pratique pour les autorités régionales et locales** sur l'amélioration des performances énergétiques par l'utilisation innovante des TIC. expliquera aux administrations comment exploiter les TIC dans leurs plans de lutte contre le changement climatique. Ce guide décrira également les moyens par lesquels les fonds de la politique de cohésion peuvent soutenir les partenariats entre entreprises pour produire des applications TIC innovantes, et présentera des mesures concrètes pour encourager les synergies entre la recherche financée par la Commission et le financement de l'innovation.

Mobilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) visant à faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone

2009/2228(INI) - 06/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution qui accueille favorablement la communication de la Commission sur la mobilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) visant à faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone.

Les députés estiment que les TIC sont indispensables pour **découpler la croissance économique des émissions de gaz à effet de serre** grâce au recours à trois stratégies fondamentales pour atténuer le changement climatique: 1) la réduction de la consommation d'énergie, 2) l'amélioration de l'efficacité énergétique et 3) l'intégration des sources d'énergie renouvelables.

Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) représente en Europe environ 8% de la consommation d'énergie électrique et 2% des émissions de carbone, mais il offre un énorme potentiel, encore inexploité, d'économie d'énergie : les systèmes fondés sur les TIC sont susceptibles de réduire jusqu'à 17% la consommation d'énergie dans les bâtiments et jusqu'à 27% les émissions de carbone des moyens de transport.

Le Parlement demande donc à la Commission :

- de présenter, pour la fin de 2010, un ensemble de recommandations visant à garantir que le **comptage intelligent** sera mis en œuvre conformément au calendrier établi dans le cadre du troisième paquet de libéralisation du marché de l'énergie et que sera défini un ensemble de fonctionnalités minimales pour les compteurs intelligents ;
- de faciliter la **mise en place de nouveaux services énergétiques et d'un réseau intelligent européen**, innovant, harmonisé et interopérable, en tenant compte de toutes les meilleures pratiques attestées dans certains États membres.

Méthodologie commune et normalisation : les députés font observer que seule l'adoption d'une méthodologie commune pour mesurer les consommations d'énergie et les émissions de carbone et d'un cadre méthodologique comparatif pour le calcul des niveaux optimum, en fonction des coûts, des exigences minimales de performance énergétique dans le secteur du bâtiment permettront de comparer les données existant dans les différents États membres et d'améliorer l'efficacité énergétique. Il est également nécessaire de procéder rapidement à la normalisation des TIC, exigence minimale pour l'interopérabilité, notamment dans les domaines prioritaires suivants: télésanté, participation de tous à la société de l'information, transports intelligents, TIC pour l'environnement, commerce électronique, compétences numériques, apprentissage en ligne, protection des données à caractère personnel, protection de la vie privée, sécurité des réseaux et des informations.

Améliorer l'efficacité énergétique : la résolution note que dans les foyers et dans les secteurs du bâtiment, des transports, de la logistique ainsi que de l'industrie, les TIC ont de nombreuses applications ayant pour but d'améliorer l'efficacité et la gestion énergétiques. Les députés estiment que dans la gestion et le fonctionnement des agglomérations urbaines, l'application des TIC peut jouer un rôle clé pour augmenter l'efficacité énergétique. Ils soulignent **l'importance des services publics, des villes et municipalités** dans le processus décisionnel en vue de la mise en place des mesures concrètes liées à la réduction de la consommation d'énergie et à l'efficacité énergétique. De plus, le secteur des TIC devrait également s'efforcer d'améliorer l'efficacité énergétique et de **généraliser la fourniture d'électricité sans production de carbone**.

Développer le réseau à large bande : le Parlement considère comme prioritaire la relance de l'économie européenne par les investissements dans les nouvelles technologies, et en particulier dans le développement du réseau à large bande dans les différents États membres. Il invite les États membres à faciliter l'accès de tous les citoyens de l'Union à l'internet à large bande de manière à garantir l'égalité d'accès aux services en ligne propre à limiter les déplacements. Il plaide en faveur du développement et de la diffusion des services en ligne (services bancaires en ligne, commerce électronique, administration en ligne, apprentissage en ligne et santé en ligne) et du télétravail.

Renforcer les investissements : la résolution reconnaît la nécessité de renforcer les investissements tant publics que privés dans les outils TIC afin d'établir des infrastructures énergétiques intelligentes pour les transports et, plus particulièrement, de mettre en place le fret en ligne et des systèmes de transport intelligents (STI), dans le but de réduire la congestion et ses incidences négatives sur l'environnement. La Commission est invitée à : i) déployer les applications nécessaires pour mettre l'infrastructure technologique permettant une réduction du transport routier et un développement de l' intermodalité; ii) favoriser la diffusion des moteurs intelligents; iv) accorder la priorité à des projets concernant les voitures et les routes intelligentes dans le cadre de la mise en place d'une stratégie commune pour la mise au point et la production de voitures électriques.

La résolution met l'accent sur les points suivants :

- l'Europe devrait être à la pointe du progrès pour les applications TIC à faible émission de carbone. Les députés estiment essentiel de **promouvoir l'excellence de la recherche** dans les domaines des TIC et d'encourager les investissements publics et privés dans des activités de recherche et d'innovation à haut risque menées en coopération dans le domaine des TIC ;
- les technologies TIC doivent être exploitées pour permettre des **réductions ciblées des émissions de CO_2 dans des secteurs clés d'ici à 2020** ; il conviendrait d'établir pour 2015 des objectifs spécifiques en ce qui concerne la réduction de l'empreinte du secteur des TIC;
- parmi les activités de l'Institut européen d'innovation et de technologie, la priorité devrait être donnée aux initiatives de développement des TIC destinées aux **villes durables intelligentes** ;
- les **attestations de certification énergétique des bâtiments publics** doivent être accessibles au public et facilement consultables ;
- les États membres doivent investir dans la **formation à l'efficacité énergétique**, qui doit commencer dès l'école ;
- il est essentiel d'informer les citoyens, par **vastes campagnes d'information**, de la nécessité de compteurs intelligents et des avantages qu'ils présentent. Les députés soulignent cependant que les compteurs intelligents ne constituent qu'une première étape sur la voie qui mènera aux réseaux intelligents. En conséquence, ils demandent à la Commission d'envisager des programmes d'investissement à l'échelle européenne.

La Commission est invitée à :

- établir un **plan d'action** pour la réduction de la consommation d'énergie grâce à l'utilisation des TIC dans les bâtiments des institutions de l'UE;
- proposer, **d'ici fin 2010, un calendrier, assorti d'objectifs ambitieux et contraignants** en ce qui concerne les économies d'énergie liées aux TIC, que tous les secteurs des TIC ainsi que les États membres devront respecter, afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO_2;
- proposer un **instrument financier**, dans le cadre du financement de l'UE, pour encourager les PME à développer leurs technologies énergétiques durables et à faible émission de carbone;
- tenir compte des **régions les moins développées** de l'Union dans la planification des TIC et dégager des ressources pour cofinancer la mise en application des compteurs intelligents et d'autres projets TIC dans ces régions ;
- **adapter le budget de l'UE** afin d'accélérer la mise au point et le déploiement de technologies efficientes du point de vue des coûts et à faible émission de carbone ;

- envisager l'élaboration d'une **communication sur les compteurs intelligents** qui identifie les obstacles à l'application des compteurs intelligents à grande échelle, établisse une feuille de route pour la fixation de spécifications et de normes concernant la mise au point d'appareils électroniques intelligents destinés au grand public, qui soient compatibles avec les compteurs intelligents. Il est indispensable que les États membres conviennent d'ici à la fin de 2010 d'une spécification fonctionnelle minimale commune pour les compteurs intelligents ;
- établir un **portail web européen** indiquant les meilleures pratiques dans l'utilisation des TIC pour améliorer l'efficacité énergétique, qui pourrait fournir des informations utiles aux consommateurs et aux pouvoirs publics;
- lancer une **campagne européenne dans les médias** pour sensibiliser le public aux économies d'énergie qui peuvent être réalisées lors de l'utilisation d'appareils électroniques;
- encourager, en collaboration avec des partenaires internationaux compétents, l'établissement de **normes internationales communes** pour la communication, par les entreprises, d'informations concernant les émissions de carbone ;
- soutenir le **développement du traitement hors site**, étant donné le potentiel énorme de cette technologie pour l'amélioration du rendement énergétique et la réduction des déchets qui vont en général de pair avec les évolutions régulières des TIC.

Le Parlement accueille favorablement la création du «Convenant of Mayors» comme forum d'échange de bonnes pratiques et précurseur des villes qui se donnent des objectifs ambitieux pour accroître l'efficacité énergétique.

Mobilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) visant à faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone

2009/2228(INI) - 01/03/2010

Le Conseil a pris acte des résultats de deuxième manifestation de haut niveau sur les technologies de l'information et de la communication pour l'efficacité énergétique qui a eu lieu à Bruxelles les 23 et 24 février. Le 9 octobre 2009, la Commission a adopté une recommandation sur ce sujet.

Il est recommandé, entre autres, au **secteur des technologies de l'information et des communications** de :

- s'engager à procéder à une décarbonisation graduelle aboutissant à une réduction mesurable et vérifiable de l'intensité énergétique et des émissions de carbone de tous les processus contribuant à la production, au transport et à la commercialisation des équipements et composants TIC;
- participer à un exercice qui doit être lancé par la Commission européenne et consister à: a) élaborer un cadre pour mesurer ses performances énergétiques et environnementales, dont le secteur devra fournir les données de référence d'ici à 2010; b) adopter et appliquer, d'ici à 2011, des méthodes communes à cette fin; c) définir, d'ici à 2011, des objectifs en matière d'efficacité énergétique qui visent à dépasser, d'ici à 2015, les objectifs de l'UE pour 2020. d) établir une feuille de route dans les trois mois suivant l'adoption de la recommandation, puis des rapports annuels;
- collaborer avec la Commission européenne afin d'élaborer un cadre de contrôle et de vérification permettant de déterminer si et comment les entreprises peuvent atteindre individuellement les objectifs de réduction de l'intensité énergétique et des émissions de carbone;
- recenser les solutions TIC permettant d'améliorer les performances environnementales et énergétiques des bâtiments existants et nouveaux ;
- élaborer un cadre systématique afin de fournir à tous les usagers potentiels des données complètes, comparables et fiables sur la consommation d'énergie et les émissions de carbone des opérations et services de fret et de transport.

Les États membres sont invités à :

- convenir, d'ici à la fin de 2010 au plus tard, d'une spécification fonctionnelle minimale commune pour les systèmes de relevé intelligents visant à fournir aux consommateurs des informations sur leur consommation d'énergie et des moyens perfectionnés de la gérer; et à fixer, d'ici à la fin de 2012 au plus tard, un calendrier cohérent pour le déploiement de systèmes de relevé intelligents;
- adopter et mettre en œuvre des pratiques en matière de marchés publics qui tirent parti du poids de la demande du secteur public pour promouvoir la dématérialisation des biens et services TIC;
- encourager l'utilisation de la simulation et de la modélisation énergétiques dans l'enseignement et la formation professionnels dans des secteurs sensibles, notamment les suivants: a) architectes, constructeurs et installateurs; b) auditeurs énergétiques; c) logistique et transport de marchandises ou de voyageurs; d) services publics, planification et fonctions politiques;
- poursuivre les stratégies de déploiement d'une infrastructure à haut débit fiable pour faciliter le contrôle et la gestion de la consommation, de la distribution et de la production d'énergie, y compris des énergies renouvelables et l'introduction de systèmes à l'échelle communautaire comme les relevés intelligents, les réseaux intelligents et les villes intelligentes;
- avoir recours à des plateformes numériques ouvertes pour faciliter une approche intégrée de l'urbanisme ;
- informer la Commission des mesures prises en réponse à la présente recommandation dans les douze mois suivant sa publication, puis une fois par an.